

Règlement du Grand Prix des Lecteurs de l'Actu littéraire

LE GRAND LIVRE DU MOIS marque de France Loisirs S.A.S au capital de 6 186 400€ dont le siège social est situé au 31 rue du Val de Marne 75013 PARIS, organise le Grand prix des Lecteurs de l'Actualité Littéraire du 28/12/2020 au 12/11/2020.

1/ Détermination du lauréat du Grand Prix des lecteurs

1 a) La sélection des livres remis aux membres du Jury

A compter de la revue 452 (déposé le 24/02/2021) inclus et ce jusqu'à la revue 456 inclus (déposée le 25/10/2021), le Directeur Editorial du Club présélectionnera 2 titres coups de cœur. Ils seront présentés comme tels dans la revue suivante. Cette information sera relayée sur le site également www.actualite-litteraire.com
Au total 10 livres seront sélectionnés sur cette période.

Chaque membre du jury final recevra à l'adresse postale qu'il aura indiqué dans sa lettre de motivation gracieusement les 10 titres présélectionnés accompagné d'un retour de lecture qui lui permettra de renseigner facilement et rapidement son avis sur les livres en question.

Chaque membre du jury final s'engage par conséquent à lire tous les livres reçus dans le cadre de cette opération et à nous retourner la fiche de lecture en retour dans un délai de 2 mois à compter de la réception de chaque ouvrage.

1-2) Nomination du Lauréat du Grand prix des lecteurs de l'Actu littéraire

Un jury composé d'une dizaine de Membres tous adhérents du club de l'Actu littéraire élira un ouvrage parmi les livres sélectionnés auquel sera remis le Grand prix des lecteurs de l'Actu littéraire

Chaque membre du jury doit faire un choix parmi ces 10 titres et voter pour le lauréat qu'il souhaite.

Chaque membre du jury sera contacté par téléphone courant novembre 2021 pour un membre de l'équipe du Club pour faire part de son choix. Chaque juré est libre de son choix et ses critères d'appréciation sont laissés à sa seule discrétion, sa décision ne pouvant être contestée. Le lauréat sera le titre qui cumule le plus de voix

Les jurés auront été avertis de la date précise de l'appel dans un délai d'un mois afin de leur permettre de se rendre disponible. Le vote de 10 membres du jury sera nécessaire.

Si ce seuil de jurés n'est pas atteint au moins 1 semaine avant la date prévue de délibéré, le Club se réserve la possibilité d'y adjoindre autant de membres de son équipe éditoriale que de membres de jurés manquants pour atteindre le quorum nécessaire au délibéré.

L'ouvrage ayant remporté le plus de voix parmi les jurés sera désigné l'ouvrage gagnant du grand Prix des Lecteurs du club et son auteur sera désigné Lauréat du Prix. L'éditeur sera prévenu par le Club de l'Actu Littéraire

Le prix, consistant en une récompense littéraire : L'ouvrage gagnant sera présenté sur tout support de communication du club avec la mention « Grand prix des lecteurs de l'Actu littéraire ».

5/ La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable si par suite de cas de force majeure ou d'évènement imprévu ou indépendant de sa volonté, l'opération devait être annulée, reportée, modifiée ou prolongée. Sa responsabilité ne sera pas engagée de ce fait. Tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés par France Loisirs dont les décisions seront sans appel.

France Loisirs n'est pas responsable en cas :

- d'intervention malveillante
- de problèmes de liaison téléphonique
- de problèmes de matériel ou logiciel,
- d'erreurs humaines ou d'origine électrique,
- de force majeure,
- de perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du jeu.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et technique du jeu est perturbé par intervention humaine non autorisée ou toute autre cause échappant au Club de l'Actualité littéraire, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le jeu.

6/ La participation au jury Grand prix des lecteurs implique l'application pure et simple des présentes. Les difficultés pratiques d'application ou d'interprétation seront tranchées souverainement par la Société organisatrice.

7/ Dépôt du règlement

Le règlement complet du jeu est déposé auprès du service juridique du Club de l'Actualité Littéraire et sera disponible en ligne sur le site <https://www.actualite-litteraire.com/glm/>;